

Bruxelles-ville, conseil communal du 4 mars. Johan Van den Driessche (N-VA) formule deux propositions : le réexamen de l'acquisition du château néoclassique et la mise sur pied d'un service central de gestion des plaintes et de médiation

Réexamen de l'acquisition du château néoclassique

En décembre 2012, l'administration communale a proposé au conseil communal de faire l'acquisition d'un bien situé à Furnes, le « Kasteel Sinte-Flora », pour la somme de 1 200 000 euros hors frais afin d'en faire un **centre de vacances**.

La N-VA apprécie fortement qu'il y ait des possibilités d'organiser des vacances et activités en extérieur à des prix raisonnables pour les jeunes scolarisés à Bruxelles, mais se demande si ce projet doit nécessairement passer par l'acquisition d'un bien, étant donné qu'un **grand nombre de centres de vacances à la côte ne font pas le plein** et que des accords financiers très intéressants pourraient être conclus avec eux.

Il faut ajouter à cela que **le bâtiment n'est pas fonctionnel** et que les **coûts liés à sa rénovation, à sa transformation et son exploitation seront élevés**.

Ce bâtiment est en effet un **château néoclassique** de valeur historique qui date de 1851 et dont la toiture doit notamment encore être rénovée. Pour devenir un centre de vacances, il doit par ailleurs être conforme aux normes de sécurité, d'isolation, etc. Le château a effectivement une valeur historique qu'il est intéressant de faire découvrir aux jeunes. Il n'est toutefois pas nécessaire qu'ils y séjournent.



La localisation du château présente également des inconvénients. La proximité de la mer et de la plage constitue un atout pour les jeunes, mais il convient de rappeler que la côte est à environ 8 kilomètres. En d'autres termes, des **bus** seront nécessaires. Ceux-ci risquent toutefois d'être souvent

coincés dans le **trafic quotidien** des touristes d'un jour et des visiteurs du parc d'attractions Plopsaland, qui sera encore plus intense pendant la haute saison. La localisation du centre actuel de Mariakerke présente dès lors bien plus d'avantages.

En ces temps économiques difficiles, il ne me semble donc pas judicieux d'acquérir un château néoclassique de haut standing en dehors du territoire de la ville, avec lequel elle n'a en outre aucun lien. Le fait que **de nombreuses écoles bruxelloises attendent d'être rénovées** ne rend ce projet que plus cynique.

Lors du conseil du 4 mars, la N-VA souhaite donc obtenir des réponses sur les éléments suivants :

- La véritable finalité de cette acquisition
- Le contenu du rapport établi par le service communal à la suite de sa visite et de son étude de faisabilité
- L'estimation des coûts pour la rénovation, la transformation et l'exploitation du bâtiment
- La date prévue de mise en service
- Les autres affectations du bâtiment (en attente)
- La certitude d'obtenir une autorisation d'exploitation
- Le rôle et la priorité de la ville à l'égard de cette acquisition, a fortiori en cette période difficile sur le plan économique et compte tenu des autres besoins de la commune.

La N-VA décidera de sa position finale sur ce dossier sur la base des réponses obtenues.

Mise sur pied d'un service central de gestion des plaintes et de médiation

Les autorités locales ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, l'attention est plus que jamais tournée vers une **bonne gouvernance, une communication ouverte, la participation des citoyens et la qualité des services**. On s'aperçoit de plus en plus qu'il serait très intéressant de mettre en place un service central de gestion des plaintes dans ce contexte.

Un tel service permettrait de résoudre les conflits, mais également de restaurer ou de maintenir la **confiance** entre les citoyens et les autorités communales.

En outre, ce système serait **plus transparent et plus convivial** pour le citoyen. Aujourd'hui, personne ne sait vraiment ce qu'il convient de faire en cas d'objection ou de plainte relative à la prestation de services. Doit-on s'adresser au fonctionnaire concerné, à son supérieur (et qui est cette personne ?), au secrétaire communal, à un conseiller communal, à un échevin, ou encore au bourgmestre ? Un tel flou artistique est d'un autre temps !

Un service central de gestion des plaintes pourrait en outre travailler de façon **plus autonome** vis-à-vis du service communal concerné. Aujourd'hui, il existe le risque qu'un service communal soit à la fois juge et partie.

Ajoutons enfin qu'une plainte doit être considérée comme un conseil gratuit qui peut permettre d'**améliorer la prestation de services**.

Les citoyens pourraient également s'adresser à ce service central de gestion des plaintes pour formuler des **propositions d'amélioration et en matière de conciliation**.

Une bonne gestion des plaintes fait partie des **missions essentielles d'une administration communale** dans le cadre de sa relation avec les citoyens et contribue à améliorer le fonctionnement local.

La N-VA proposera dès lors de mettre sur pied à court terme un service de gestion des plaintes et de médiation. Ainsi la ville **servirait d'exemple** non seulement pour la région et le reste du pays mais aussi pour la communauté internationale.

Pour tout complément d'information

Johan Van den Driessche

Conseiller communal N-VA Bruxelles-ville

0475/45.54.07

johan.vandendriessche@n-va.be

brussel-stad.n-va.be

www.johanvandendriessche.eu

Twitter : @jvddriessche